

COMMUNE DE DACHSTEIN



21, rue Principale - 67 120 DACHSTEIN
Tél. 03 88 47 90 60
Fax 03 88 47 90 61
E-mail : mairie@dachstein.fr

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de DACHSTEIN, convoqué par lettre du 16 juin 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Léon MOCKERS, Maire.

Présents : Béatrice MUNCH, Jean-Baptiste BIBERIAN, Nicole VIVIEN, Bertrand BOMO, Vincent MARTIN, Patrice CLEDAT, Véronique JULET, Laetitia DELMULLE, Sylvie KRAUTH, Evelyne GRAUFFEL, Nathalie MARTIN, Olivier WILT, Laurent RAUGEL, Théophile GILLMANN, Martine ACHER,

Absents excusés: Edith BENTZ procuration à Sylvie KRAUTH
Olivier BILLON procuration à Béatrice MUNCH,
Rocco NAPOLI procuration à Jean-Baptiste BIBERIAN,

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2014

A l'unanimité des voix le Conseil Municipal approuve le procès-verbal des délibérations prises en séance du 29 avril 2014.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil désigne :
Madame Laetitia DELMULLE, secrétaire de séance
Monsieur Clément MOUSSAY, secrétaire administratif

Retrait d'un point de l'ordre du jour :

Après délibération, le conseil municipal décide du retrait de l'ordre du jour du point suivant :

-Villas Villandry : rétrocession de la voirie, des réseaux et des espaces verts

COMMUNE DE DACHSTEIN

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 20 juin 2014

**14-024 : ADOPTION DE DECISIONS MODIFICATIVES N°1 AU BUDGET GENERAL
DE L'EXERCICE 2014**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-11 ;

VU la délibération du 29 avril 2014 approuvant le budget primitif de l'exercice 2014 ;

CONSIDÉRANT qu'en raison d'une erreur matérielle, des crédits ont été affectés à l'article 2111 chapitre 040 au lieu de l'article 2111 chapitre 21 ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,**

DECIDE d'apporter au budget primitif 2014 les décisions budgétaires modificatives conformément aux écritures ci-après:

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Chapitre 040 :

Compte 2111 (Terrains nus) - 3 000 €

Chapitre 21 :

Compte 2111 (Terrains nus) + 3 000 €

**14-025 : DÉTERMINATION DES TARIFS DES NOUVELLES ACTIVITÉS
PÉRISCOLAIRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

CONSIDÉRANT que malgré le fonds d'amorçage de 50 euros par enfant la commune est dans l'obligation de rendre les nouvelles activités périscolaires payantes ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,**

COMMUNE DE DACHSTEIN

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 20 juin 2014

- ADOPTE** les tarifs suivants :
- 2.5 euros par jour d'activité pour le premier enfant,
 - 2 euros par jour d'activité pour le deuxième enfant,
 - Forfait de 5 euros par jour par activité à partir de trois enfants.
- DÉCIDE** que les titres seront envoyés mensuellement aux parents ;

14-026 : ALIÉNATION DE TERRAIN : VENTE DE TERRAINS À LA SOCIÉTÉ GRAF

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU La demande d'acquisition de terrains communaux par la société GRAF

CONSIDERANT le projet d'extension de la société GRAF ;

CONSIDERANT que les terrains cadastrés

**Section 23, N°107 "HARD", 2,22 ares,
Section 23, N°115 "HARD", 1,29 ares,
Section 23, N°165 "HARD", 2,58 ares,**

propriété de la commune de DACHSTEIN, sont situés en partie dans l'emprise de ce projet,

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,**

ACCEPTE le principe de la cession, au profit de la société GRAF, des parcelles suivantes :

**Section 23, N°107 "HARD", 2,22 ares,
Section 23, N°115 "HARD", 1,29 ares,
Section 23, N°165 "HARD", 2,58 ares**

PRECISE que le prix de cession sera déterminé après négociation avec l'entreprise GRAF à l'occasion d'une prochaine réunion du conseil municipal

COMMUNE DE DACHSTEIN

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 20 juin 2014

14-027 : ALLOCATION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES PERSONNES AGEES DE L'HOPITAL DE MOLSHEIM

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la demande de subvention présentée le 12 mai 2014 par l'association « Les Amis des Personnes Agées de l'Hôpital de MOLSHEIM » qui a pour objectif d'égayer la vie des résidents de l'établissement de santé ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,**

DECIDE de contribuer financièrement à l'association « Les Amis des Personnes Agées de l'Hôpital de MOLSHEIM » en allouant une subvention de 150 € ;

AUTORISE le règlement de la dépense à travers son imputation au C/6574 Subventions, rubrique " Les Amis des Personnes Agées de l'Hôpital de MOLSHEIM ".

14-028 : ALLOCATION DE SUBVENTION CLUB DES AINES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la demande présentée le 23 mai 2014 par le président du Club des Aînés de DACHSTEIN tendant à obtenir une participation financière exceptionnelle de la commune au titre d'une excursion à l'Île Mainau prévue le 18 juin 2014 ;

CONSIDERANT que le transport se fera en autobus;

CONSIDERANT que le coût demandé est de 68 euros par personne

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents**

DECIDE de contribuer financièrement à la sortie du Club des Aînés allouant une subvention de :

1500 euros au Club des Aînés

COMMUNE DE DACHSTEIN

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 20 juin 2014

AUTORISE le règlement de la dépense à travers son imputation au C/6574 Subventions, rubrique "subvention aux associations"

14-029 : ALLOCATION DE SUBVENTION CLUB DE BADMINTON

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le travail de mise en place des animations par le club de Badminton de Dachstein dans le cadre de l'organisation de la Fête de la Musique du 21 juin 2014

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,**

DONNE un avis favorable pour la prise en charge de la prestation à hauteur de 600 € ;

AUTORISE le règlement de la dépense à travers son imputation au C/6574 Subventions, rubrique "association Badminton" de Dachstein sur présentation d'un justificatif ;

14-030: ALLOCATION DE SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION AAPPMA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la demande présentée par Monsieur Charles Dreyfus, président de l'Association Agréée Pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique tendant à une participation financière de la commune pour l'acquisition d'un photomètre pour les suivis physico-chimiques dans le cadre de l'actualisation de l'équipement d'analyse.

CONSIDÉRANT que le coût de cette acquisition est de l'ordre de 1600 euros.

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,**

DÉCIDE d'allouer à l'AAPPMA, une subvention d'un montant de 300 € ;

AUTORISE le règlement de la dépense à travers son imputation au C/6574 Subventions, rubrique " Association Agréée Pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique "

COMMUNE DE DACHSTEIN

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal Séance du 20 juin 2014

Sous le point « Communications », le Maire rend compte au Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions prises en vertu de la délégation de certaines attributions qui lui a été consentie par délibération du 31 mars 2008 ;

Décision de renoncer à l'usage du droit de préemption à l'occasion de la vente des biens immobiliers suivants :

Parcelle cadastrée Section 13 N° 178/36 11 rue de la Gare

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
